Bulletin d'information

INFO CSF

Volume 10, numéro 2 ♦ Juin 2006

ACTIONS-RÉACTIONS DU CSF

LES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE

Devant les membres de la Commission parlementaire des affaires sociales, le 29 mars dernier, la présidente du CSF, Diane Lavallée, présentait l'avis du Conseil, intitulé *Mémoire sur le projet de loi n° 89, Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation médicalement assistée et modifiant d'autres dispositions législatives*. D'entrée de jeu, elle interpellait ainsi le gouvernement : « Après vingt ans de multiples interventions pour signifier au gouvernement la nécessité d'encadrer les techniques de procréation médicalement assistée, nous nous retrouvons aujourd'hui avec un projet de loi qui s'apparente davantage à une structure de réglementation qu'à une loi-cadre. Nous comprenons mal qu'un sujet aussi important pour les femmes, pour la société toute entière, passe sous silence les valeurs fondamentales sur lesquelles il doit reposer ».

Le CSF estime donc que ce projet de loi aurait dû comporter des valeurs et des principes et traiter de questions éthiques sur les pratiques et leurs conséquences, notamment sur la santé des femmes et des enfants. Il déplore que le gouvernement entende laisser à la réglementation le soin de répondre par dose homéopathique à la majorité des questionnements susceptibles de faire l'objet de choix de société, où s'opposent bien souvent les droits individuels et les droits collectifs.

Pour être en mesure de prendre des décisions éclairées sur ces pratiques, le Conseil recommande au gouvernement du Québec de mener un débat sociétal et interprofessionnel transparent dans le but d'adopter une véritable loi encadrant la procréation médicalement assistée. À ce titre, il identifie notamment la prévention et le traitement de l'infertilité ainsi que la protection de la santé des femmes et des enfants à naître.

Pour assurer une variété d'intérêts et de compétences, le CSF propose par ailleurs de confier à une ou à des instances à caractère permanent, public et indépendant par rapport à tout ordre professionnel et à l'abri des conflits d'intérêts, la responsabilité de conseiller le gouvernement sur les pratiques pouvant être interdites ou autorisées, et sous quelles conditions, dans les centres de reproduction assistée pour ainsi assurer la normalisation, l'éthique, la sécurité et la cohérence des services offerts. Des principes directeurs destinés à encadrer la recherche ainsi que l'établissement et la mise à jour de la réglementation devraient être également clairement identifiés.

Ce mémoire peut être consulté sur le site du CSF [Mémoire]

Conseil du statut de la femme
Québec

JUGEMENT CHAOULLI

Le jugement prononcé en 2005 par la Cour suprême dans l'affaire Chaoulli invalide les dispositions législatives interdisant le recours à l'assurance privée pour des soins médicaux et hospitaliers offerts par le régime public. Dans le but de répondre à ce jugement, le gouvernement du Québec a entrepris une consultation publique à ce sujet de même que sur l'organisation et le financement des soins et des services sociaux. Puisque les femmes font souvent appel au système de santé à titre d'utilisatrices, de proches-aidantes et de travailleuses dans ce secteur, le Conseil du statut de la femme (CSF) a produit, en mai dernier, son *Mémoire sur le document de consultation Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité.*

D'entrée de jeu, le Conseil a fait valoir que, malgré les délais d'attente pour l'obtention de certains services, la population féminine reste très attachée aux principes qui sont à la base de notre système actuel de santé et de services sociaux. Elles craignent donc l'avènement d'un système moins équitable où le privé jouerait un rôle plus grand dans le financement et la dispensation des services. Ainsi, le CSF approuve pleinement la volonté du gouvernement de maintenir un système public universel et équitable et se réjouit que l'accent soit mis sur la réorganisation de la première ligne ainsi que sur la prévention et la promotion de la santé. Par ailleurs, il rappelle la pertinence de tenir compte, dans l'élaboration des politiques et des mesures, des conditions de vie et des réalités différentes des femmes et des hommes au cours de leur vie.

Au regard du *Plan d'amélioration de l'accès aux services* visant à réduire les délais d'attente, le Conseil applaudit à la garantie d'accès aux services prévue qui va dans le sens d'une reconnaissance du droit de recevoir, en temps opportun, les soins et les services requis. Il approuve de plus l'intention gouvernementale de faciliter l'accès aux services diagnostiques en laboratoire et en radiologie dans le système public. En outre, il formule plusieurs recommandations visant une utilisation maximale, efficiente et équitable du potentiel des établissements publics, tel l'usage accru du bloc opératoire, de la clinique externe de l'hôpital et des cliniques ambulatoires publiques.

Sur la question de l'informatisation du dossier médical, le Conseil souhaite que l'implantation soit graduelle, que des mesures sûres et fiables soient mises en place pour éviter que les renseignements médicaux et personnels ne tombent entre de mauvaises mains et que des informations claires et précises soient transmises aux usagères et aux usagers sur tout ce qui entoure la question du consentement à donner. Quant aux cliniques spécialisées affiliées, financées par des fonds privés, le CSF préconise que le recours soit limité et encadré, qu'il donne lieu à une évaluation des coûts comparatifs et que la création de cliniques spécialisées coopératives ou à but non lucratif soit encouragée.

Enfin, puisque le régime public de santé et de services sociaux souhaité doit être financé suffisamment si l'on veut éviter des dérives et être en mesure de répondre, entre autres, aux besoins qui découleront du vieillissement de la population, le Conseil est conscient que des solutions devront être recherchées, tant du côté des infrastructures publiques que du côté des ressources et des services disponibles dans la communauté. Il souhaite donc que le gouvernement du Québec mène une consultation sur les meilleures façons d'assurer la pérennité du système public de santé et des services sociaux.

Ce mémoire peut être consulté sur le site du CSF [Mémoire]

BUDGET 2006-2007

Dans son analyse du budget 2006-2007 du gouvernement du Québec, présenté le 23 mars dernier, le CSF se réjouit des avancées proposées pour les familles, notamment, les sommes injectées dans les services de garde en milieu scolaire et dans le fonctionnement des haltes-garderies communautaires. Il s'agit d'un ajout intéressant à l'ensemble des mesures existantes pour la famille qui vient résoudre certains casse-tête vécus par les parents, entre autres, ceux dont le travail exige des horaires atypiques. Toutefois, le Conseil aurait souhaité que le gouvernement annonce le dépôt d'une politique de conciliation travail-famille exhaustive où on retrouverait des incitatifs pour les employeurs afin qu'ils favorisent l'aménagement des responsabilités familiales et professionnelles dans les milieux de travail.

Le Conseil salue également les crédits additionnels qui seront alloués pour les soins et les services offerts aux personnes âgées désirant demeurer dans leur milieu de vie. Cette mesure toucherait bon nombre de femmes dans la population en raison de leur longévité. Par contre, dans un contexte de vieillissement accéléré et malgré les améliorations proposées, les sommes investies pour les services à domicile sont insuffisantes.

En conclusion, la présidente du CSF espère que des sommes seront réservées à même les budgets des différents ministères pour soutenir la politique d'égalité entre les femmes et les hommes, politique que le gouvernement s'est engagé à rendre publique en cours d'année.

PARITÉ DANS LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Le 6 avril dernier, le ministre des Finances, Michel Audet, formulait la volonté gouvernementale d'atteindre la parité entre les hommes et les femmes dans les conseils d'administration des sociétés d'État d'ici cinq ans. Cette bonne nouvelle est évidemment bien accueillie par le Conseil. « Il s'agit, à coup sûr, d'une avancée significative pour un meilleur partage du pouvoir économique entre les femmes et les hommes », se réjouit Diane Lavallée dans un communiqué de presse.

D'ailleurs, la présidente rappelle que cette proposition faisait l'objet d'une recommandation en ce sens dans l'avis du CSF *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, présenté en commission parlementaire au printemps dernier. Aucune autre province du Canada n'a de réglementation en vigueur visant la parité sur les conseils d'administration. Le Québec ferait donc figure de pionnier en la matière, rejoignant des exemples de pays progressistes, comme la Norvège, qui a déjà adopté une loi sur la parité entre les hommes et les femmes dans les conseils d'administration des sociétés anonymes cotées en bourse. En outre, cette décision gouvernementale servira d'exemple et encouragera nombre d'entreprises privées d'importance, qui ne comptent aucune femme dans leur conseil d'administration, à relever le défi de la parité.

La présidente conclut en rappelant l'importance de profiter de l'expertise des femmes. « Elles représentent un potentiel de talent et d'expérience qui ne peut qu'enrichir le milieu des affaires par la diversité de leurs points de vue sur la meilleure façon de gérer une entreprise. »

LES PRIORITÉS DU CONSEIL

COLLOQUE *DIVERSITÉ DE FOI, ÉGALITÉ DE DROITS*

Des conférences enrichissantes, des débats intéressants et des réflexions à poursuivre : voilà ce que le colloque, organisé par le CSF en mars dernier, sous le thème *L'affirmation religieuse menace-t-elle l'égalité des sexes? Diversité de foi, Égalité de droits*, a offert à quelque 200 personnes qui y ont participé.

Devant la montée du pluralisme religieux, cet événement aura permis au Conseil de lancer un débat sur la question des rapports entre l'État et les groupes religieux en s'interrogeant sur le modèle de relations et les stratégies qui peuvent le mieux soutenir le respect des droits des femmes et la réalisation de l'égalité des sexes. C'est dans ce contexte que plus de 20 conférencières et conférenciers, dont des croyantes de différentes religions, ont abordé la diversité religieuse, qui fait dorénavant partie de la trame sociale du Québec, et ont éveillé les questionnements suivants : D'où partons-nous et où en sommes-nous? Les religions et les droits des femmes sont-ils compatibles? Quel modèle de relations entre l'État et les groupes religieux doit être privilégié pour assurer la conciliation des droits des femmes et la liberté religieuse?

Le Conseil visait à mieux connaître la réalité des femmes des minorités religieuses, de toutes confessions et de toutes origines, à s'assurer qu'elles disposent de l'information adéquate sur leurs droits et à faire émerger des stratégies permettant de concilier leurs droits et l'expression de leurs spécificités religieuses. Ainsi, les bases d'un dialogue permanent ont pu être jetées. Dans son allocution d'ouverture, la présidente résumait les attentes ainsi : « La prise de parole et l'écoute sont d'excellents moyens à notre disposition pour briser les tabous, éliminer les barrières interculturelles et unir les femmes au-delà de ce qui les sépare. La solidarité du mouvement des femmes autour de l'égalité des sexes n'en sera que plus cimentée. »

Cette démarche aura donc permis d'explorer les façons de construire le dialogue et de renforcer les alliances entre les femmes de toutes croyances autour des droits des femmes et de l'égalité des sexes. D'ici quelques semaines, les actes du colloque seront mis en ligne sur le site Internet du Conseil. [Colloque]

SEXUALITÉ ET HYPERSEXUALISATION DES JEUNES

Au cours des dernières années, la sexualité est devenue omniprésente dans la musique, les vidéoclips, les médias, les publicités, les téléréalités et les magazines. La beauté et la jeunesse sont devenues des modèles pour lesquels de multiples moyens sont proposés, tels que les chirurgies esthétiques et les chirurgies des organes génitaux, et les stéréotypes sexuels et sexistes sont revenus en force. L'inquiétude relative à la recrudescence de ce phénomène a été soulevée par les jeunes lors de la tenue du Congrès-Jeunes 2005, organisé par la Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec, préoccupations que partagent également le CSF et nombre de milieux interpellés sur cette question.

À la suite des préoccupations identifiées et dans le but de sensibiliser les instances gouvernementales et les partenaires socioéconomiques à cette problématique, la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine confiait au CSF le mandat de produire un état de situation sur la sexualité, l'hypersexualisation des filles et les stéréotypes sexistes et d'identifier des moyens pour combattre ce phénomène. L'objectif visé des travaux déjà entrepris par le CSF consiste donc à mener une étude pour documenter les causes de l'hypersexualisation, ses manifestations et ses effets sur les jeunes. La recherche tentera également de faire la lumière sur la question au Québec et cherchera des pistes d'action pour soutenir les jeunes dans la quête d'une sexualité saine, respectueuse, responsable et empreinte de rapports égalitaires entre les sexes.

Tenant compte de la complexité du sujet, des consultations à effectuer auprès des divers spécialistes concernés par les différents éléments de cette problématique de même que des étapes subséquentes nécessaires pour mener à bien ce mandat, le CSF devrait être en mesure de publier sa recherche au cours de l'hiver 2007. Ainsi, dès sa parution, cette recherche pourra soutenir le gouvernement, les parents, les médias et les milieux éducatifs dans le but d'accompagner les jeunes du Québec dans cette démarche. Un dossier préoccupant et fort intéressant à suivre…

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES JEUNES

Parmi les nombreux sujets discutés et traités au Conseil, certaines problématiques affectent plus particulièrement les jeunes femmes, entre autres, l'hypersexualisation, l'accès aux

études et à la formation, les premières maternités et la conciliation travail-famille, d'où l'importance de mieux connaître la clientèle des jeunes. De plus, pour assurer une relève féministe, il est fort pertinent de pouvoir rejoindre les jeunes par les divers travaux du CSF et d'entretenir des relations suivies entre les générations féministes actuelles et les générations montantes.

Pour donner suite à ces observations et pour mieux répondre aux attentes de cette clientèle, le CSF a vu l'intérêt de mettre sur pied un groupe de travail sur les jeunes, sous la présidence de Julie Champagne, membre du CSF. La formation de ce comité a donné par ailleurs l'occasion d'expérimenter une approche de mixité puisqu'il intégrera à la fois des femmes et des hommes. Un mandat de deux ans a donc été confié à ce groupe de travail afin d'effectuer une tournée de consultation auprès des jeunes de toutes les régions du Québec sur des questions d'égalité. Il participera également aux réflexions du Conseil sur l'hypersexualisation et la lutte aux stéréotypes.

En parallèle, déjà un moyen de communication est en préparation pour soulever davantage l'intérêt des jeunes aux travaux du CSF : une section *Jeunes* devrait être bientôt mise en ligne sur le site Internet du Conseil. Une invitation particulière et ciblée est lancée à la jeunesse d'aujourd'hui !

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES SEXES

La ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Carole Théberge, rendra publique, au cours de l'année 2006-2007, la politique gouvernementale d'égalité entre les femmes et les hommes. À cet égard, elle confiait récemment un mandat au CSF afin d'assurer le suivi de la politique gouvernementale de l'égalité dans toutes les régions du Québec. Ainsi, la ministre souhaite pouvoir compter sur l'expertise des ressources spécialisées en condition féminine du réseau régional du CSF pour assurer le suivi de l'application de la politique auprès des instances régionales, notamment les conférences administratives régionales (CAR), auxquelles siègent déjà les responsables régionales du CSF. Par ailleurs, la ministre propose que le CSF travaille en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et des Régions pour soutenir les Conférences régionales des élus (CRÉ) pour la mise en œuvre d'initiatives et d'actions en faveur de l'égalité, exigences énoncées dans la Loi qui régit les CRÉ.

À cette fin, un protocole d'entente doit être élaboré entre le CSF et le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine pour définir les engagements de chacune des parties pour assurer ce mandat. De plus, il faudra préciser avec le ministère des Affaires municipales et des Régions les modalités du partenariat à développer auprès des CAR et des CRÉ.

UN GRAND DÉPART AU CSF

Le 10 avril dernier, madame Diane Lavallée, présidente du CSF depuis 1999, s'est vu confier par le gouvernement du Québec le poste de curatrice publique. Elle assumera la lourde responsabilité d'agir auprès des personnes inaptes sans soutien adéquat, ces personnes qu'on appelle souvent « les sans voix ». Encore une fois, elle mettra à profit ses incontournables valeurs de justice sociale et d'équité.

Son apport exceptionnel et son impressionnant dynamisme auront certes contribué à ouvrir des voies nouvelles et à porter haut et fort la voix des Québécoises. Elle a su relever des défis de taille qui ont permis la mise en œuvre de projets audacieux. Le CSF salue les nombreuses réalisations et les efforts de Diane Lavallée pour l'atteinte d'une réelle égalité entre les femmes et les hommes.

D'ici la nomination d'une nouvelle présidente par le Conseil des ministres, Hélène Harvey agira comme présidente par intérim au CSF, en plus d'assurer ses fonctions de directrice des bureaux régionaux. Le CSF est entre bonnes mains et poursuit ses orientations et ses objectifs dans la quête d'égalité entre les femmes et les hommes.

À chacune, la meilleure des chances et tout le succès escompté pour ce nouveau défi.

Les publications

Nouvellement éditées

Gazette des femmes, mai-juin 2006, vol. 28, n° 1, 48 p.

Elles sont numéro 1

Allemagne, Chili, Liberia : trois pays où, dans les derniers mois, une femme a accédé au pouvoir suprême comme chef d'État. Quant à la présence des femmes en politique au Canada, le pays se classe au 45e rang du monde, derrière la Lituanie, l'Éthiopie et le Pakistan. La *Gazette des femmes* examine la question, nous présente ces trois nouvelles élues d'ailleurs et nous offre une entrevue exclusive avec Louise Harel, la doyenne de nos politiciennes québécoises.

À lire également l'entretien avec trois croyantes qui livrent leur pensée sur le bien-fondé du deuxième sexe de la religion et les risques du fondamentalisme. Sans oublier, le reportage du Brésil et leurs postes de police réservés aux femmes afin de lutter contre la violence conjugale.

Avis - *Mémoire sur le projet de loi 89, Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée et modifiant d'autres dispositions législatives*, mars 2006, n°. 205-17-A, 57 p. [Mémoire]

Avis - ***Mémoire sur le document de consultation Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité***, mars 2006, n° 205-19-I, 54 p. [Mémoire]

Sous presse... À surveiller !

Rapport annuel - ***Rapport annuel de gestion 2005-2006***. Disponible en juin 2006

Où se procurer les publications ?

À moins d'indication contraire, on peut se procurer gratuitement les publications du Conseil mentionnées dans ce bulletin. Il suffit de s'adresser au :

Service des communications du Conseil du statut de la femme
Téléphone : (418) 643-4326, poste 239 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : http://www.csf.gouv.qc.ca
Courriel : publication@csf.gouv.qc.ca

Les publications sont également disponibles en fichier PDF sur le site Internet du CSF, dans la section *Publications* :
http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/publications/?ma=20

La ***Gazette des femmes*** est vendue en kiosque 3,50 $ le numéro et, par abonnement, au coût de 24 $ pour 15 numéros ou de 10 $ pour 5 numéros (taxes incluses). S'adresser à :
La *Gazette des femmes*
Service aux abonnements
4380, rue Garand
Ville Saint-Laurent (Québec) H4R 2A3
Téléphone : 1 800 665-5372
Courriel : gazettefemmes@postexperts.com
Internet : http://www.gazettedesfemmes.com/

Des petits pas pour les femmes... Une grande victoire pour la collectivité !

L'éventail des religions

Comme dans la plupart des autres sociétés occidentales, la religion n'est plus désormais le principe organisateur du monde. Toutefois, la diversité religieuse fait dorénavant partie de la trame sociale du Québec. Avec le colloque « Diversité de foi, Égalité de droits », le CSF a voulu mieux connaître la réalité des femmes des minorités religieuses et jeter les bases d'un dialogue avec les femmes de toutes confessions et de toutes origines.

Bien que peu de données ventilées selon le sexe soient disponibles sur cette question, voici quelques points saillants sur l'évolution des affiliations religieuses au Québec.

- Toutes religions confondues, le phénomène le plus marquant qui a eu un impact plus profond quant à l'évolution des religions au Québec est la désaffiliation. En 1961, à peine 7 000 Québécois et Québécoises déclaraient n'adhérer à aucune religion. En 1991, les femmes sans appartenance religieuse se chiffraient à 116 415, alors qu'en 2001, elles se retrouvent 184 975.

- De façon générale, les femmes se montrent moins enclines que les hommes à se déclarer sans appartenance religieuse et elles semblent avoir moins de motivation pour remettre en question la mainmise de l'Église.

- Contrairement à l'idée populaire que les minorités religieuses prennent beaucoup de place, les chiffres nous démontrent que 83,2 % de la population du Québec se dit catholique, 1,5 % musulmane, 0,5 % bouddhiste et 5,6 % sans affiliation.

- En effet, le catholicisme domine largement le paysage québécois et le nombre de femmes affiliées à l'Église catholique s'est relativement maintenu (3 001 515 en 1991 et 3 057 945 en 2001).

- Alors que l'on associe automatiquement les Arabes à l'Islam, près de la moitié d'entre eux sont chrétiens. D'ailleurs, 55,4 % des membres des minorités visibles sont également chrétiens.

- On retrouve une forte présence féminine dans les Églises évangéliques (pentecôtistes et adventistes), l'Église unie ainsi que les Témoins de Jéhovah où elles représentent entre 53 % et 56 % des effectifs alors que l'on en retrouve 48 % dans l'Église catholique. L'atténuation des rapports hiérarchisés en milieu évangélique de même que le rôle central joué par les femmes au sein des pentecôtistes sont des facteurs qui peuvent favoriser la participation des femmes.

- En 1991, à peine quatre musulmans sur dix sont des femmes alors que dix ans plus tard cette représentation est haussée à 45 %. On remarque une sous-représentation des femmes au sein de la communauté hindoue (47,3 %).

Source :

- ***L'élargissement de l'éventail religieux au Québec (1961-2001) – Grandes tendances et poids des femmes***. Frédéric Castel, religiologue et professeur au Département des sciences des religions à l'UQÀM. Ces données sont extraites de la conférence qu'il a présentée au colloque du CSF sur la diversité religieuse.

Pour en savoir davantage :

- ***Recherche - Diversité culturelle et religieuse : recherche sur les enjeux pour les femmes***, novembre 1997, N°. 197-04-R, 55 p.

Le prochain *Info-CSF*

Veuillez prendre note que le prochain numéro de l'*Info-CSF* paraîtra en octobre 2006. Il fera la rétrospective des activités du Conseil pour les mois de juin, juillet, août et septembre 2006.

L'*Info-CSF* en fichier PDF

L'*Info-CSF* est maintenant intégré sous forme de fichier PDF au site Internet du Conseil, dans la section
Publications : *Par catégories – Info* ou
Par sujets – Information générale

Sauf exception, ce bulletin d'information est dorénavant expédié par courrier électronique.

L'*Info-CSF* est publié par le Service des communications du Conseil du statut de la femme, 800, place D'Youville, 3e étage, bureau 300, Québec (Québec) G1R 6E2• Téléphone : (418) 643-4326 • Dépôt légal – 2006, Bibliothèque nationale du Québec • ISSN : 1492-1316 • Rédaction : Gaétane Laferrière • © Gouvernement du Québec